



Procès-verbal du Bureau syndical du Mercredi 15 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 janvier à 17 h 30, les membres du Bureau, régulièrement convoqués, se sont réunis dans les locaux du SDE65 20 avenue Fould à Tarbes.

Étaient présent(e)s : M. VIGNES (Président), Mmes POURTEAU et VINCENT ;
MM. ALONSO, ARMARY, BARRAL, CARRERE, CAZABAT, DABEZIES,
GUILLEN, LAFFAILLE, LATAPI, LUQUET, MAISONNEUVE, MUR,
PÉLIEU et PIRON.

Absent(e)s ou excusé(e)s : Mmes ANCIEN, PREVOST et SOLLES ;
MM. BERARDO, ESPERON et POUBLAN.

Avai(en)t donné pouvoir : /

Secrétaire de séance : Mme Thérèse POURTEAU

M. le Président ouvre la séance en présentant ses vœux pour 2025 à ses collègues puis constate le quorum par la présence de 17 membres. Il demande ensuite au Bureau de désigner le ou la secrétaire de séance.

Mme Thérèse POURTEAU, Vice-Présidente, ayant été désignée à l'unanimité, M. le Président présente l'ordre du jour.

Ordre du jour

Approbation du PV de la réunion du 19 décembre 2024 et désignation du secrétaire de séance

Délibérations

1. **Première programmation des travaux d'électrification 2025**
2. **Validation de la feuille de route de l'Entente Territoire d'Énergie Occitanie pour 2025-2026**
3. **Convention avec la Poste pour la récupération des CEE des réseaux de chaleur**
4. **Évolutions du logiciel métier SDETECH : propositions**
5. **Bilan communication 2024 et propositions 2025**

Points d'information

1. **Débat d'orientation budgétaire 2025** : présentation du projet qui sera soumis au Conseil Syndical du 31 janvier
2. **Achat d'énergie** : lot PPA/IRVE
3. **RODP** : proposition d'évolution d'accompagnement du SDE65
4. **Avenant à la convention de moyens SDE65 - SEML Ha-Py Energies**
5. **Comité Syndical du 31 janvier** : ordre du jour et organisation
6. **Calendrier SDE et questions diverses**

M. le Président soumet ensuite le procès-verbal de la réunion du 19 décembre à l'approbation du Bureau, qui l'approuve sans réserve, puis déclare la séance ouverte.

Délibérations

Point 1 - Première programmation des travaux d'électrification 2025

M. le Président donne la parole à M. Jean-Luc Lavigne, Chef de service Réseaux électriques et de télécommunication, à ce propos.

M. Lavigne présente le bilan de l'année écoulée puis informe le Bureau que l'objectif que s'était fixé le SDE pour le paiement des travaux a été atteint, soit 90 %.

Il présente ensuite les propositions 2025 retenues par la Commission Réseaux lors de sa réunion du 13 janvier.

M. le Président signale au Bureau que les demandes des communes sont en baisse du fait du reste à charge qu'elles devront payer.

Une discussion s'engage alors sur la frilosité des communes à s'engager suite à leur inquiétude sur la situation budgétaire nationale actuelle. Le remboursement de la part communale à 0 % est cité en exemple car il y a eu peu de demandes sur le programme correspondant. Le même constat a été fait sur les demandes d'études, qui sont aussi peu nombreuses.

Les propositions par lot et par canton sont alors détaillées (voir diaporama).

A l'issue de cette présentation, M. le Président remercie la Commission et les équipes du SDE65 pour le travail réalisé puis invite le Bureau à se prononcer.

Après en avoir délibéré, les Membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- d'approuver cette première programmation de travaux d'Electrification 2025 telle que définie par la Commission Réseaux,
- de l'autoriser à signer tout acte permettant l'engagement de ces opérations.

DL 01 01 2025	Décisions du Bureau relatives à l'arrêt partiel des programmes d'Electrification 2025																						
	<p>M. le Président rappelle aux Membres du Bureau que les besoins des communes exprimés pour 2025 ont été recensés.</p> <p>Il précise que la Commission Réseaux s'est réunie le 13 janvier aux fins d'analyse et a réparti les montants HT suivants (détail des communes retenues dans les tableaux joints) :</p> <table border="1"><thead><tr><th>Programme</th><th>Répartition</th></tr></thead><tbody><tr><td>FACE Sécurisation « aérien » (SDE : 20 % du coût HT des Tx)</td><td>392 000 €</td></tr><tr><td>FACE Sécurisation « souterrain » (SDE : 10 % du coût HT des Tx)</td><td>585 000 €</td></tr><tr><td>FACE Renforcement « aérien » (SDE : 20 % du coût HT des Tx)</td><td>590 000 €</td></tr><tr><td>FACE Renforcement « souterrain » (SDE : 10 % du coût HT des Tx)</td><td>1 526 000 €</td></tr><tr><td>FACE Enfouissement (SDE : 0 % du coût HT des Tx)</td><td>550 000 €</td></tr><tr><td>SDE Enfouissement (SDE : 65 % du coût HT des Tx)</td><td>720 000 €</td></tr><tr><td>FACE Extensions (SDE : 10 % du coût HT des Tx)</td><td>263 000 €</td></tr><tr><td>Article 8 Urbain (SDE : 10 % du coût HT des Tx)</td><td>585 000 €</td></tr><tr><td>SDE Complémentaire Rural (SDE : 40 % du coût HT des Tx)</td><td>2 200 000 €</td></tr><tr><td>SDE Complémentaire Urbain (SDE : 50 % du coût HT des Tx)</td><td>355 000 €</td></tr></tbody></table> <p>Une deuxième réunion aura lieu ultérieurement pour une programmation complémentaire.</p> <p>M. le Président propose au Bureau :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'approuver cette première programmation de travaux d'Electrification 2025 telle que définie par la Commission Réseaux,- de l'autoriser à signer tout acte permettant l'engagement de ces opérations.	Programme	Répartition	FACE Sécurisation « aérien » (SDE : 20 % du coût HT des Tx)	392 000 €	FACE Sécurisation « souterrain » (SDE : 10 % du coût HT des Tx)	585 000 €	FACE Renforcement « aérien » (SDE : 20 % du coût HT des Tx)	590 000 €	FACE Renforcement « souterrain » (SDE : 10 % du coût HT des Tx)	1 526 000 €	FACE Enfouissement (SDE : 0 % du coût HT des Tx)	550 000 €	SDE Enfouissement (SDE : 65 % du coût HT des Tx)	720 000 €	FACE Extensions (SDE : 10 % du coût HT des Tx)	263 000 €	Article 8 Urbain (SDE : 10 % du coût HT des Tx)	585 000 €	SDE Complémentaire Rural (SDE : 40 % du coût HT des Tx)	2 200 000 €	SDE Complémentaire Urbain (SDE : 50 % du coût HT des Tx)	355 000 €
Programme	Répartition																						
FACE Sécurisation « aérien » (SDE : 20 % du coût HT des Tx)	392 000 €																						
FACE Sécurisation « souterrain » (SDE : 10 % du coût HT des Tx)	585 000 €																						
FACE Renforcement « aérien » (SDE : 20 % du coût HT des Tx)	590 000 €																						
FACE Renforcement « souterrain » (SDE : 10 % du coût HT des Tx)	1 526 000 €																						
FACE Enfouissement (SDE : 0 % du coût HT des Tx)	550 000 €																						
SDE Enfouissement (SDE : 65 % du coût HT des Tx)	720 000 €																						
FACE Extensions (SDE : 10 % du coût HT des Tx)	263 000 €																						
Article 8 Urbain (SDE : 10 % du coût HT des Tx)	585 000 €																						
SDE Complémentaire Rural (SDE : 40 % du coût HT des Tx)	2 200 000 €																						
SDE Complémentaire Urbain (SDE : 50 % du coût HT des Tx)	355 000 €																						

Point 2 - Validation de la feuille de route de l'Entente Territoire d'Énergie Occitanie pour 2025-2026

M. le Président donne la parole à M. Bruno Rouch, Directeur Général des Services, sur ce point.

M. le Directeur rappelle le travail effectué par l'Entente depuis sa création en 2016, notamment les 2 groupements de commandes sur les infrastructures de recharge de véhicules électriques et l'achat d'énergie, puis présente la feuille de route de l'Entente pour les 3 ans à venir en détaillant les 6 axes de travail, principalement la visibilité des SDE auprès du public, de la Région, le renforcement de la gouvernance interne et la sécurisation de leurs ressources financières.

M. Michel Pélieu, Président du Département, intervient sur la fourniture d'énergie et sur la possibilité de l'acquérir directement auprès des fournisseurs d'énergie verte.

M. Rouch indique qu'une réflexion a été engagée sur ce sujet au sein du groupement d'achat de l'Entente et Mme Florence Army, Chef de service Transition énergétique poursuit en précisant qu'il s'agit d'une disposition de la loi APER autorisée par le Code de l'Énergie, permettant l'ouverture des contrats d'achat direct d'énergie renouvelable (CADER) aux acheteurs publics.

Quant à l'alimentation électrique des IRVE, au vu du volume de consommation et de la nature des équipements, la proposition est faite d'intégrer le lot IRVE à cette nouvelle disposition.

Mme Army conclut cette discussion en précisant que la réflexion portera sur un contrat de 3 ans. Si celui-ci ne donne pas satisfaction, il sera possible de rapatrier les acheteurs dans le contrat classique.

M. le Président invite les Membres du Bureau à se prononcer sur ce programme.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- de valider la feuille de route de l'Entente Territoire d'Énergie Occitanie pour 2025-2026,
- de donner tous pouvoirs à M. le Président du SDE65 pour signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

DL 02 01 2025	Validation de la feuille de route de l'Entente Territoire d'Énergie Occitanie pour 2025-2026
	<p>M. le Président rappelle aux membres du Bureau les conditions de création de l'Entente Territoire d'Énergie Occitanie (TEO) en 2016.</p> <p>Les Présidents des Syndicats Départementaux d'Énergie de la région Occitanie s'étaient alors réunis et avaient convenu de travailler d'une part sur un projet d'Entente régionale destinée à coordonner leurs actions et pouvoir en mutualiser certaines, et d'autre part sur un projet de partenariat avec la nouvelle région Occitanie dans le domaine de la mise en œuvre de la transition énergétique.</p> <p>Après un peu moins de 10 ans d'existence, cette Entente, qui a notamment contribué à la concrétisation de deux groupements de commandes d'envergure autour de la mobilité électrique (coordonné par le SYADEN) et des achats d'énergie (coordonné par TE 81-SDET), mais également à la mise en commun des pratiques et expériences autour de tous les sujets majeurs pour nos Syndicats (contrats de concession, énergies et chaleur renouvelables, efficacité énergétique), doit continuer à s'affirmer comme un chef de file incontournable en matière d'énergie et de transition énergétique auprès des partenaires locaux, collectivités ou institutionnels.</p> <p>Aussi, à l'approche du renouvellement des assemblées délibérantes, et dans un contexte de forte incertitude et de changement, il est proposé de définir ou redéfinir la feuille de route de l'Entente TEO pour 2025 et 2026 afin de favoriser :</p> <ul style="list-style-type: none">- la définition d'une orientation stratégique claire,- la coordination et la collaboration au sein de l'Entente et avec ses partenaires,- la mise en place d'un plan d'action, son suivi et son évolution,- la planification et la gestion des ressources humaines et matérielles consacrées au plan d'action,- la communication en toute transparence des actions menées. <p>Il s'agira notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none">- consolider la position et le rôle des SDE en tant qu'acteurs clés dans le secteur de l'énergie,- mettre en place une gouvernance structurée pour améliorer la gestion et l'exploitation des données,- optimiser la gouvernance interne pour la rendre plus agile et répondre efficacement aux défis actuels,- renforcer la communication pour accroître la visibilité et l'influence des actions menées.

	<p>Les objectifs et actions clés de cette feuille de route 2025-2026 se déclinent autour de 6 principaux axes de travail :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer la visibilité des SDE et promouvoir leur rôle auprès des partenaires et du grand public 2. Exister davantage vis-à-vis de la Région et des autres partenaires 3. Ajuster la gouvernance interne de l'Entente 4. Sécuriser et optimiser les ressources financières des SDE 5. Développer la gouvernance de la donnée 6. Défendre le rôle des SDE vis-à-vis du concessionnaire Enedis <p>Parallèlement, afin de renforcer la mutualisation et le partage d'expérience entre les membres, la mise en place de groupes de travail thématiques est renforcée au sein de l'Entente, autour de ceux déjà constitués comme le groupe dédié à la production d'énergie et aux SEM EnR, ou celui concernant la communication, et en complément des groupements de commandes évoqués ci-avant.</p> <p>Créés à l'initiative des Directrices et Directeurs, selon la future feuille de route politique, ces groupes de travail thématiques sont constitués de plusieurs agents "experts", pilotés et animés par un(e) DG qui a pour mission de rendre compte à ses homologues de l'avancée des travaux et échanges à l'occasion des réunions du Comité de Direction de l'Entente.</p> <p>Les nouveaux groupes de travail envisagés concernent les réseaux et le contrôle de concession, les travaux, les statuts des SDE ou la gouvernance de la donnée.</p> <p>M. le Président propose :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de valider la feuille de route de l'Entente Territoire d'Énergie Occitanie pour 2025-2026, - de lui donner tous pouvoirs pour signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.
--	---

Point 3 - Convention avec la Poste pour la récupération des CEE des réseaux de chaleur

M. le Président invite M. Arnaud Larvol, Directeur de la Régie d'exploitation « réseaux de chaleur du SDE65 », à présenter ce dossier.

M. Larvol explique que depuis le 1^{er} septembre 2022, l'opération « coup de pouce Chauffage des bâtiments résidentiels collectifs et tertiaires » permet de diminuer de façon importante le raccordement au réseau de chaleur.

Comme cela a été fait pour l'éclairage public, le SDE65 souhaite récupérer directement les certificats d'économies d'énergie (CEE) induits par ce type d'opération, afin d'abaisser le coût de la chaleur à payer par les abonnés via les polices d'abonnement.

Aussi, M. Larvol propose de confier à la filiale Economie d'Énergie de la Poste, qui accompagne les collectivités dans la valorisation des travaux de rénovation énergétique, cette mission de récupération des CEE.

Une convention de partenariat, correspondant à l'opération « coup de pouce », a ainsi été établie.

M. le Président invite les Membres du Bureau à se prononcer sur cette proposition, sous réserve que cette convention soit établie pour une année.

Après en avoir délibéré, les Membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat à passer avec EDE pour la valorisation des CEE générés pour les travaux de rénovation énergétique du SDE65,
- d'autoriser M. le Président à signer la convention proposée et à effectuer toute démarche en lien avec la mise en œuvre de cette décision.

DL 03 01 2025	Partenariat avec la société ECONOMIE D'ENERGIE (filiale du groupe La Poste) pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie dans le cadre du raccordement du centre Pierre Comet à Ibos au réseau de chaleur
	M. le Président explique aux membres du Bureau que, depuis le 1 ^{er} septembre 2022, le « coup de pouce Chauffage des bâtiments résidentiels collectifs et tertiaires » permet de réduire significativement le coût du raccordement à un réseau de chaleur.

	<p>Ce « coup de pouce » est une prime mise en place par l'État dans le cadre du dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE) pour accélérer le remplacement des équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire polluants par un raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50 % par des énergies renouvelables et de récupération, ou à défaut par d'autres moyens de chauffage performants.</p> <p>Jusqu'à présent, le SDE65 n'a pas directement bénéficié de cette offre mais a aidé les communes ou établissements publics raccordés à la percevoir pour effectuer les travaux d'aménagement internes de leur système de chauffage ou de rénovation énergétique des bâtiments raccordés.</p> <p>Pour les prochaines opérations de réseaux de chaleur, le SDE65 souhaite, sous réserve de l'accord des communes concernées, récupérer directement ces CEE afin de diminuer le coût de la chaleur facturé aux clients via les polices d'abonnement.</p> <p>Pour ce faire, les Services se sont rapprochés du groupe La Poste, et plus précisément de sa filiale Économie d'Énergie (EDE), pour lui confier une mission complète de valorisation et de contrôle des CEE, complémentaire de celle qui lui a été confiée en matière d'éclairage public.</p> <p>EDE dispose d'une expertise et d'un savoir-faire en matière d'économies d'énergie et de gestion des dossiers clients permettant la délivrance de certificats d'économies d'énergie et la recherche de projets de travaux éligibles au dispositif des CEE, dans le cadre des dispositions du Titre II du Livre II du Code de l'Énergie. EDE, en tant que délégataire d'obligation CEE, peut collecter et valoriser des actions donnant droit à des certificats d'économies d'énergie.</p> <p>Un projet de contrat (convention de partenariat) a ainsi été établi afin de valoriser les CEE correspondant à l'opération « coup de pouce » pour le raccordement à un réseau de chaleur réalisé par le SDE65.</p> <p>Le contrat définit les conditions selon lesquelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le SDE65 envisage de réaliser des travaux qui lui permettront de raccorder des équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire à un réseau de chaleur, - EDE s'engage à faire parvenir au SDE65 la prime « coup de pouce » obtenue dans le cadre du dispositif CEE. <p>Considérant l'intérêt technique et financier de ce partenariat, M. le Président propose aux Membres du Bureau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver les termes de la convention de partenariat à passer avec EDE pour la valorisation des CEE générés pour le raccordement à un réseau de chaleur du SDE65, - de l'autoriser à signer la convention proposée et à effectuer toute démarche en lien avec la mise en œuvre de cette décision.
--	---

Point 4 - Évolutions du logiciel métier SDETECH : propositions

M. le Président donne la parole à M. Jean-Luc Lavigne, Chef de service Réseaux électriques et de télécommunication, à ce propos.

M. Lavigne rappelle que la société Minka intervient depuis un an sur la maintenance et le développement du logiciel SDETech, et la délibération prise par le Bureau le 19 décembre dernier de renouveler le contrat de maintenance la liant au SDE65, cette société donnant toute satisfaction dans la réalisation de sa mission.

Cependant, afin d'adapter le logiciel aux nouvelles missions du SDE65, M. Lavigne propose de solliciter à nouveau la société Minka pour des propositions complémentaires.

M. le Président soumet cette proposition au Bureau.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- d'autoriser M. le Président à signer avec la société MINKA, dans le courant de l'année 2025 et en fonction des besoins, les différentes prestations décrites ci-avant pour un montant total maximum de 5 928 € HT.

DL 04 01 2025	Logiciel métier SDETech du SDE65 – reprise par la société Minka										
d , a u t	<p>M le Président rappelle au Bureau que les Services du SDE65 utilisent le logiciel Métier SDETech pour la programmation, le suivi des projets d'investissement et de la maintenance d'éclairage public.</p> <p>La maintenance et le suivi de ce logiciel est réalisé, depuis un an, par la société Minka, spécialisée dans le développement Windev (langage informatique de l'application SDETech). Elle a donné toute satisfaction et a permis d'améliorer ce logiciel.</p> <p>En raison des spécificités techniques de ce logiciel indispensable au bon fonctionnement des Services, le Bureau du 19 décembre a décidé de renouveler à la société Minka son contrat de maintenance.</p> <p>Pour aller plus loin dans les fonctionnalités de ce logiciel, et l'adapter aux nouvelles missions du SDE65, plusieurs propositions ont été demandées à la société Minka, qui a remis une offre selon les montants suivants :</p> <table border="1" data-bbox="576 607 1233 748"> <thead> <tr> <th>Nature de l'opération</th> <th>Montant HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ajout n° dossier Enedis</td> <td>570 €</td> </tr> <tr> <td>Module Télécom (convention B)</td> <td>3 705 €</td> </tr> <tr> <td>Gestion bordereau et hors bordereau si acompte</td> <td>1 653 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>5 928 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Considérant l'importance du logiciel Métier pour le SDE65 et l'urgence à reprendre les missions confiées à la société WIIAT, M. le Président propose au Bureau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'autoriser à signer avec la société MINKA, dans le courant de l'année 2025 et en fonction des besoins, les différentes prestations décrites ci-avant pour un montant total maximum de 5 928 € HT. 	Nature de l'opération	Montant HT	Ajout n° dossier Enedis	570 €	Module Télécom (convention B)	3 705 €	Gestion bordereau et hors bordereau si acompte	1 653 €	TOTAL	5 928 €
Nature de l'opération	Montant HT										
Ajout n° dossier Enedis	570 €										
Module Télécom (convention B)	3 705 €										
Gestion bordereau et hors bordereau si acompte	1 653 €										
TOTAL	5 928 €										

Point 5 – Bilan communication 2024 et propositions 2025

M. le Président donne la parole à Mme Gisèle Vincent, Vice-Présidente du SDE65 et en charge de la communication, à ce propos.

Mme Vincent rappelle d'abord le plan Communication 2024 réalisé pour un montant de 52 813 € TTC, puis présente le projet du plan Communication 2025, en 4 parties, pour un montant de 55 000 € TTC :

- communication institutionnelle,
- communication presse,
- participation à des événements,
- partenariats de communication ciblés.

Dans l'immédiat, quatre conventions de partenariat sont proposées et Mme Vincent conclut en indiquant que les actions de communication seront présentées au fur et à mesure de l'année.

A l'issue de cette présentation, M. le Président soumet ces propositions au vote du Bureau.

Après en avoir délibéré, les Membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- de retenir les quatre conventions de partenariat telles que présentées en séance,
- d'autoriser M. le Président à signer les conventions ou tout autre document s'y rapportant.

DL 05 01 2025	Communication 2025
	<p>Mme Gisèle Vincent, Vice-Présidente du SDE65 en charge de la communication, dresse le bilan du plan de communication 2024 dont les actions se sont élevées à 52 813 € TTC (pour un budget de 55 000 €).</p> <p>Pour 2025, il est proposé de conserver le même budget prévisionnel de 55 000 €, décliné en 4 volets :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Communication institutionnelle (20 000 €) 2. Presse (8 000 €) 3. Participation à des événements (13 000 €) 4. Communication ciblée avec des partenaires (14 000 €) <p>En ce qui concerne le 4^{ème} point, ces partenariats seront formalisés au travers d'une convention précisant les enjeux et objectifs de la communication envisagée ainsi que le contenu des supports.</p>

	<p>Ils auront également pour objectif de favoriser, quand c'est possible, l'application des principes de développement durable et d'économies d'énergie à l'occasion des manifestations.</p> <p>M. le Président propose dès à présent aux Membres du Bureau :</p> <p>- de retenir quatre conventions de partenariat pour les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Festival Equestria 2025 pour un montant de 3 700 € HT (convention avec l'association « Office de Tourisme de Tarbes »), • Montée du Géant 2025 pour un montant de 2 000 € (convention tri-partite entre le Conseil Départemental, Enedis qui apporte un financement complémentaire et le SDE65), • Pyrénées Bike Festival : participation au financement du buffet des partenaires et Élus (convention avec l'association Luchon Louron Cyclisme), à hauteur de 2 000 €, • Grand Raid des Pyrénées pour un montant de 2 000 € (convention avec l'association Majuschule). <p>- de l'autoriser à signer les conventions ou tout autre document s'y rapportant.</p>
--	---

A- Points d'information

Point 1 - Débat d'Orientation Budgétaire 2025 : présentation du projet qui sera soumis au Conseil Syndical du 31 janvier

M. le Président invite M. Rouch à présenter ce dossier.

M. le Directeur Général détaille le document qui sera soumis aux membres du Comité syndical, en indiquant que malgré le contexte budgétaire national, le budget du SDE65 devrait s'équilibrer de façon sereine en 2025. Il précise qu'un recalage a été fait sur les budgets annexes. Quant au budget relatif à l'éclairage public, il a été stabilisé.

Le Bureau syndical prend acte de cette communication et approuve l'envoi du document aux délégués.

Point 2 - Achat d'énergie : lot PPA/IRVE

Ce sujet a été évoqué lors de la présentation de la feuille de route de l'Entente TEO (point 2 des délibérations).

M. le Président du Département quitte la séance à 19 h 15.

Point 3 - RODP : proposition d'évolution d'accompagnement du SDE65

M. le Directeur poursuit en présentant le bilan de la démarche initiée par le SDE65 sur 2 ans, soulignant sa lourdeur administrative.

Proposition est faite de créer un outil à mettre à disposition des communes via le site internet du SDE65, expliquant la mise en œuvre de recouvrement de cette redevance.

Ce service gratuit serait financé par l'augmentation des cotisations des communes selon leur nombre d'habitants.

Le Bureau prend acte de cette communication.

Point 4 - Avenant à la convention de moyens SDE65 - SEML Ha-Py Energies

A l'invitation de M. le Président, M. le Directeur Général rappelle au Bureau le renouvellement en 2024 de la convention liant le SDE65 et la SEML Ha-Py Energies pour la mise à disposition de moyens humains et matériels.

Au vu du développement accru de la SEML, il est envisagé d'augmenter les moyens humains d'un agent. Cette proposition sera soumise au Conseil Syndical du 31 janvier prochain, avec l'établissement d'un avenant à la convention.

Le Bureau prend acte de cette communication.

Point 5 – Comité Syndical du 31 janvier : ordre du jour et organisation

M. le Directeur Général détaille l'organisation de l'assemblée, puis concernant les réseaux de chaleur, informe le Bureau de la mise en place du Conseil d'exploitation, avec la désignation de M. Ange Mur, Vice-Président du SDE65, comme Président.

M. Larvol poursuit en indiquant que les tarifs des abonnés vont être revus à la hausse afin d'équilibrer le budget annexe Chaleur.

Cette information sera délivrée aux membres du Conseil Syndical le 31 janvier.

Le Bureau syndical prend acte de cette communication.

Point 6 - Calendrier SDE et questions diverses

Bureaux : - mercredi 26 février - 17 h 30
- mercredi 19 mars - 17 h 30

Conseil Syndical : - vendredi 31 janvier 2025 - Débat d'Orientation Budgétaire - 18 h 00
- vendredi 14 mars 2025 - Budget 2025 - 18 h 00

SEM Ha-Py Energies : pas de réunion programmée actuellement

Evènements : - jeudi 5 juin - salon des Maires
- jeudi 13 février : AG des Présidents de l'entente régionale Territoire d'Energie d'Occitanie

Avant de conclure la séance, M. le Président demande s'il y a des questions éventuelles.

Sans question, la séance est levée.

La réunion s'achève à 19 h 30.

La Secrétaire de séance



Thérèse POURTEAU

Le Président



Patrick VIGNES